



CHERCHER UNE ÉCOLE et VISUALISER LES DONNÉES DU TRANSPORT

[Trouver mon école](#) – Bassin des écoles

Vous pouvez **visualiser les données du transport** à compter du 1^{er} août de l'une ou l'autre de ces façons :

1. Sur la plateforme scolaire ([Mozaïk-Portail Parent](#))
2. [Je cherche mon autobus](#)

À NOTER QUE :

- L'heure inscrite est une heure approximative.
- Les enfants doivent être à l'arrêt **10 minutes à l'avance**.
- Votre enfant doit **connaître** son numéro d'autobus ainsi que son adresse et votre numéro de téléphone.

CHANGEMENT D'ADRESSE

20 août : Date limite pour faire un changement d'adresse en communiquant avec l'école de votre enfant (2 preuves de résidence requises). Un **changement d'adresse** soumis **après le 20 août** sera effectif le **15 septembre 2025**.

À NOTER QUE :

- Par la suite, prévoir un délai minimum de **5 jours ouvrables** avant d'avoir accès au transport.
- Tout changement **débutera toujours un lundi**.
- **Entre-temps, le transport de votre enfant sera votre responsabilité.**

TRANSPORT ET FREQUENTATION AU SERVICE DE GARDE

- L'**élève régulier** (fréquentant le service de garde à raison de **3, 4 ou 5 jours**) **perd son droit au transport** pour la période de fréquentation (**matin et/ou soir**).
- L'**élève à temps partiel** (**inscrit 2 jours et moins** au service de garde) **doit avoir des journées fixes** s'il veut bénéficier du transport scolaire.

GARDE PARTAGÉE

Si les **2 adresses sont sur le bassin de l'école**, l'enfant peut bénéficier du transport aux 2 adresses.

- Une **garde partagée doit être de 5 jours, du lundi au vendredi en alternance** pour avoir le service.
- Si vous avez une garde **non conforme** à la [politique](#), veuillez compléter une [demande sur le Système de demandes en ligne](#).
- Si l'une des deux adresses est **hors bassin**, une [demande en place disponible](#) peut être faite sur le **Système de demande en ligne**.

PRÉSCOLAIRE

Depuis quelques années, le départ des élèves de la maternelle **se fait en même temps que le primaire**.

À NOTER QUE :

- Un **parent doit être présent à l'arrêt** pour l'accueillir.
- Un [formulaire de décharge](#) peut être complétée pour autoriser le débarquement **avec la fratrie** sur le **Système de demandes en ligne**.

DEMANDE EN PLACE DISPONIBLE

Une place disponible peut être octroyée à condition qu'il y ait déjà un circuit et des places disponibles.

À NOTER QUE :

- Les [demandes complétées sur le Système de demandes en ligne](#) seront analysées à compter du **15 septembre et ce, jusqu'au 15 novembre**.
- Entre-temps, le transport de votre enfant devient votre responsabilité.
- La **facturation est déposée dans la plateforme scolaire**.

ACCÈS AU TRANSPORT

Le transport scolaire est un **privilège** qui **peut être retiré** à votre enfant advenant un **comportement inadéquat** ou qui **ne respecte pas les règles de sécurité** établies.



Pour les **INFORMATIONS COMPLÈTES**, pour voir la **POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE** ou pour utiliser le **SYSTÈME DE DEMANDES EN LIGNE** visitez notre [site internet](#).